

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : P.L.C – E.L..

N° 096 - 2025

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – RUE DE LA POMMERAYE – ANGLE BOULEVARD DE L’OCEAN – DU 15/02/2025 AU 28/02/2025.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l’arrêté n°711-2024 en date du 26 décembre 2024 ;

Considérant la demande de l’entreprise COLAS CENTRE OUEST - AGENCE GADAIS et ATLANTIC PAYSAGES qui souhaite réaliser des travaux d’aménagement de voirie, rue de la Pommeraye (section comprise entre le boulevard de l’Océan et le boulevard François Blanco), il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 14 février 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l’arrêté n°711-2024 en date du 26 décembre 2024 sont prorogées jusqu’au 28 février 2025.

À Couëron, le 19 FEV. 2025

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l’île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 19/02/2025 au 19/02/2025